

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Ministère chargé
de l'environnement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Lotissement NARION II

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **CHTEPENKO** Prénom **Jacques et Roseline**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51a	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L341 du code forestier et portant sur une surface totale même fragmentée de plus de 0,5 ha et inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement d'une parcelle de 6748 m²

4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'un lotissement constitué de 9 lots s'inscrivant entre une zone en cours d'aménagement en lotissement, et un camping.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les pins qui se trouvaient sur cette parcelle ont été abattus après les dégâts de la tempête 2000.

La partie Ouest, à une largeur moyenne de 10 m est constituée de saules, chênes, peupliers trembles. Le nettoyage de la parcelle se fera au broyeur ; les chênes, relativement jeunes, seront conservés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale du projet	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1800 route des Lacs
lieu dit Narisy
40200 AUREILHAN

Coordonnées géographiques¹ Long. 1° 11' " " Lat. 44° 12' " "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Programme d'aménagement du territoire

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain en friche
avec bande de terrain d'une dizaine de mètres
de large bordée de saules, chênes, peupliers

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet :

PLU approuvé
Zone 1AUB définie à être ouverte à l'urbanisation
recours des secteurs à caractère naturel ou des secteurs
fréquentement construits ...
Ces espaces, majoritairement situés au contact des zones urbaines
d'habitation, sont destinés à l'accueil de nouveaux logements
...

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide de l'crière pays du barn distante de 50m ~
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			<p><i>lampadaires balisent la voie nouvelle</i></p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>			
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

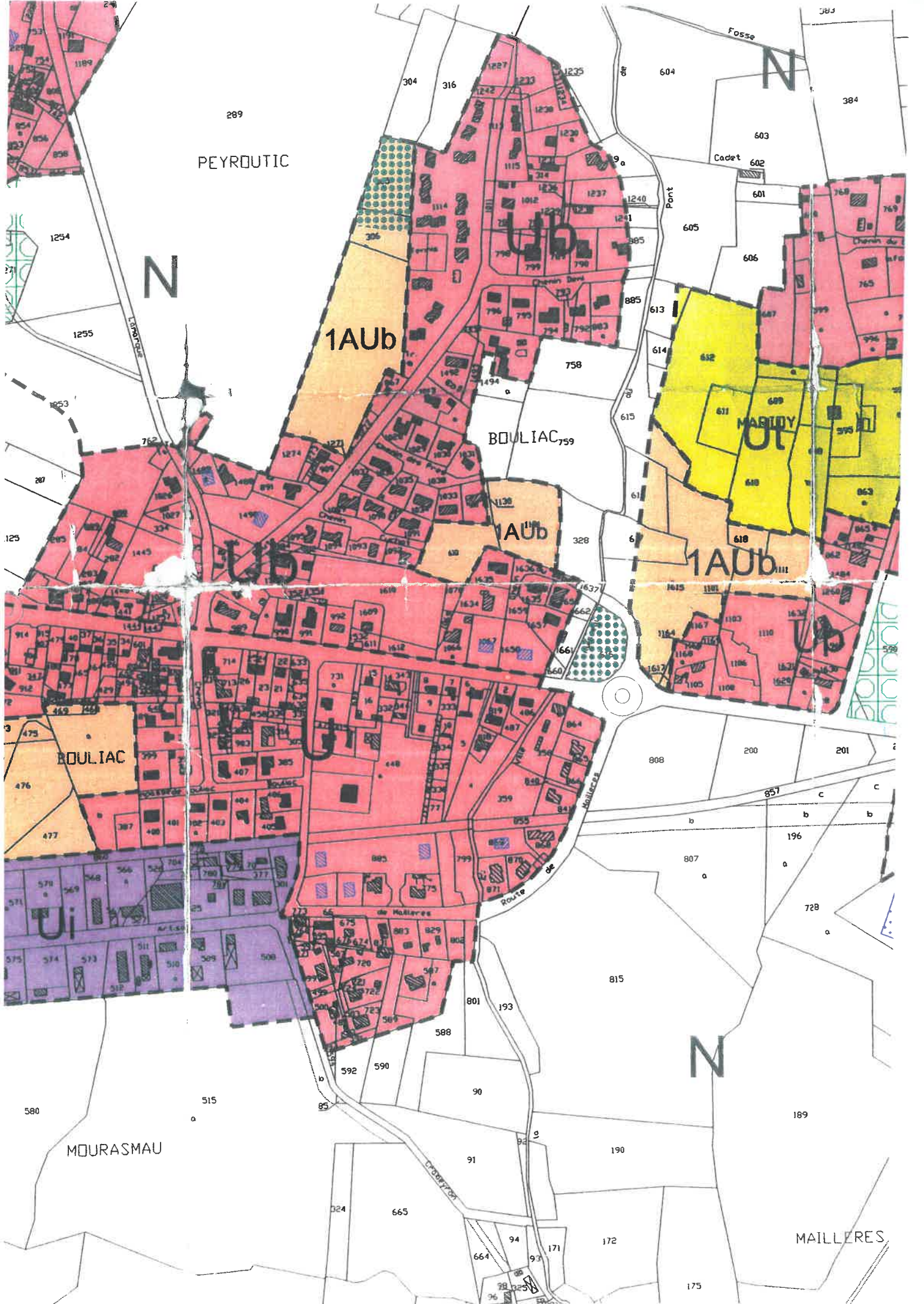
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non en raison de la faible surface à défricher
- cet aménagement s'inscrira entre une zone en cours d'aménagement (autrefois bâtie : 5 bâtiments comme le montre le plan cadastral ancien), et un terrain de camping -



PEYROUTIC

N

1AUb

BOULIAC

BOULIAC 759

AÜb

MABLOY UI

1AUb

BOULIAC

MOURASMAU

MAILLERES

N

N

b

b

b

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

a

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ	2014	DEF DIR	40 0	COM	019 AUREILHAN	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	C00037
--------------	------	---------	------	-----	---------------	------	---	---------------------	-----------------	--------

Propriétaire MBRXKR CHTEPENKO/JACQUES
 1 LOT BOIS DES SYLVAINS ANSE DE LA BARQUE 97118 SAINT FRANCOIS
 Né(e) le 18/10/1949 à 54 JOEUF

DESIGNATION DES PROPRIETES		IDENTIFICATION DU LOCAL										EVALUATION DU LOCAL													
AN	SECTION	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVART	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF
REV IMPOSABLE				R EXO		0 EUR							R EXO				0 EUR								
				R IMP		0 EUR							DEP												
													R IMP				0 EUR								

DESIGNATION DES PROPRIETES		EVALUATION																		LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille				
89	AH	135		CHE DU BAGAN	0008			1	A		P	00		26 69	0	A	TA								
																C	TA								
89	AI	10		MARIOY	B018			1	A		BR	02	PIN	2 05 32	137,98	GC	TA								
																A	TA								
																C	TA								
89	AI	48		LAMIRAUT	B011			1	A		L	01	AIRE	2 50	0,3	GC	TA								
																A	TA								
																C	TA								
																GC	TA								

Département :
LANDES

Commune :
AUREILHAN

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 09/12/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2016 Ministère des Finances et des
Comptes publics

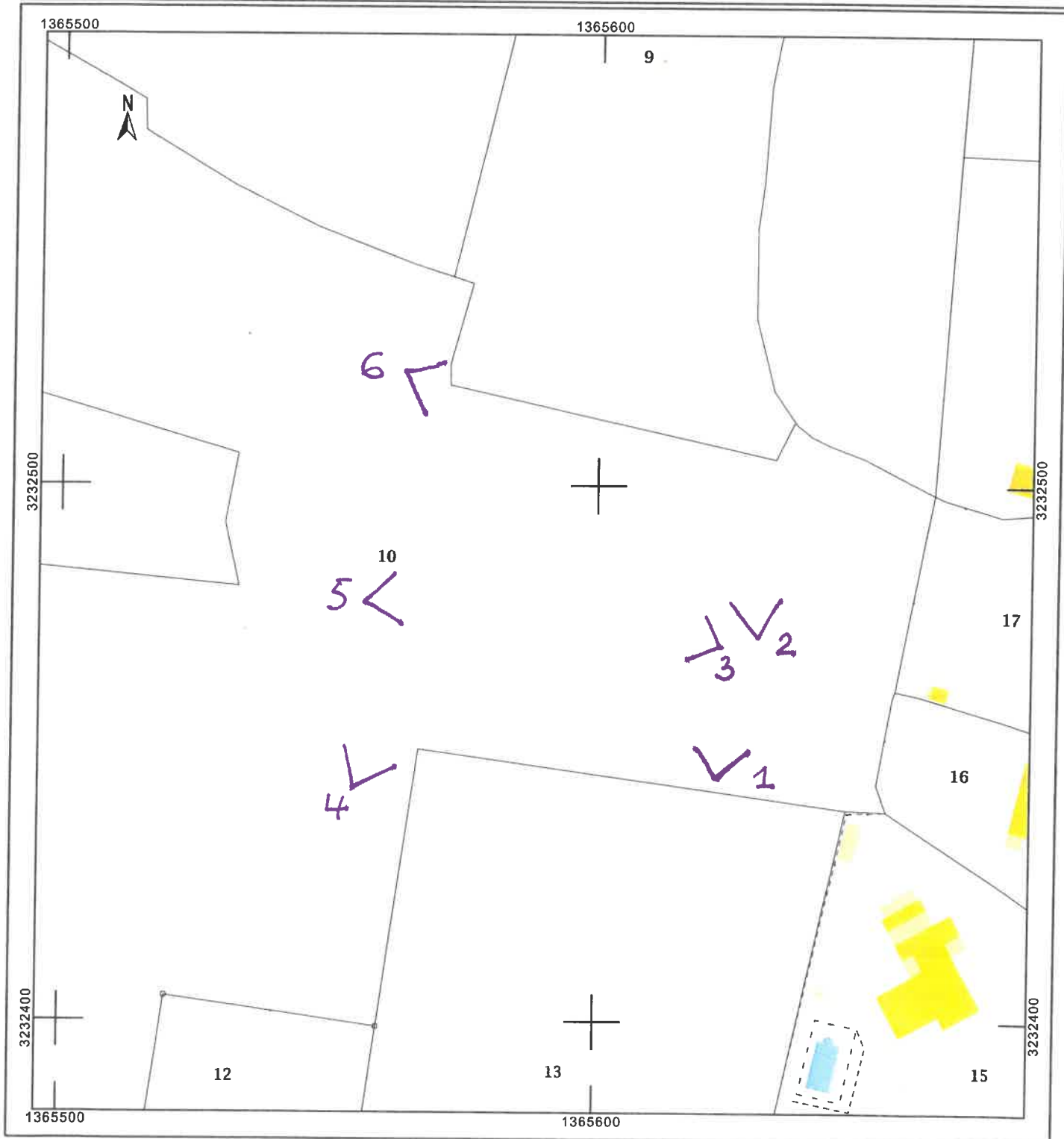
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONT-DE-MARSAN
12 AVENUE DE DAGAS 40022
40022 MONT-DE-MARSAN
tél. 05 58 06 61 61 - fax 05 58 06 57 27
ptgc.400.mont-de-
marsan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





1



2



3



4



5



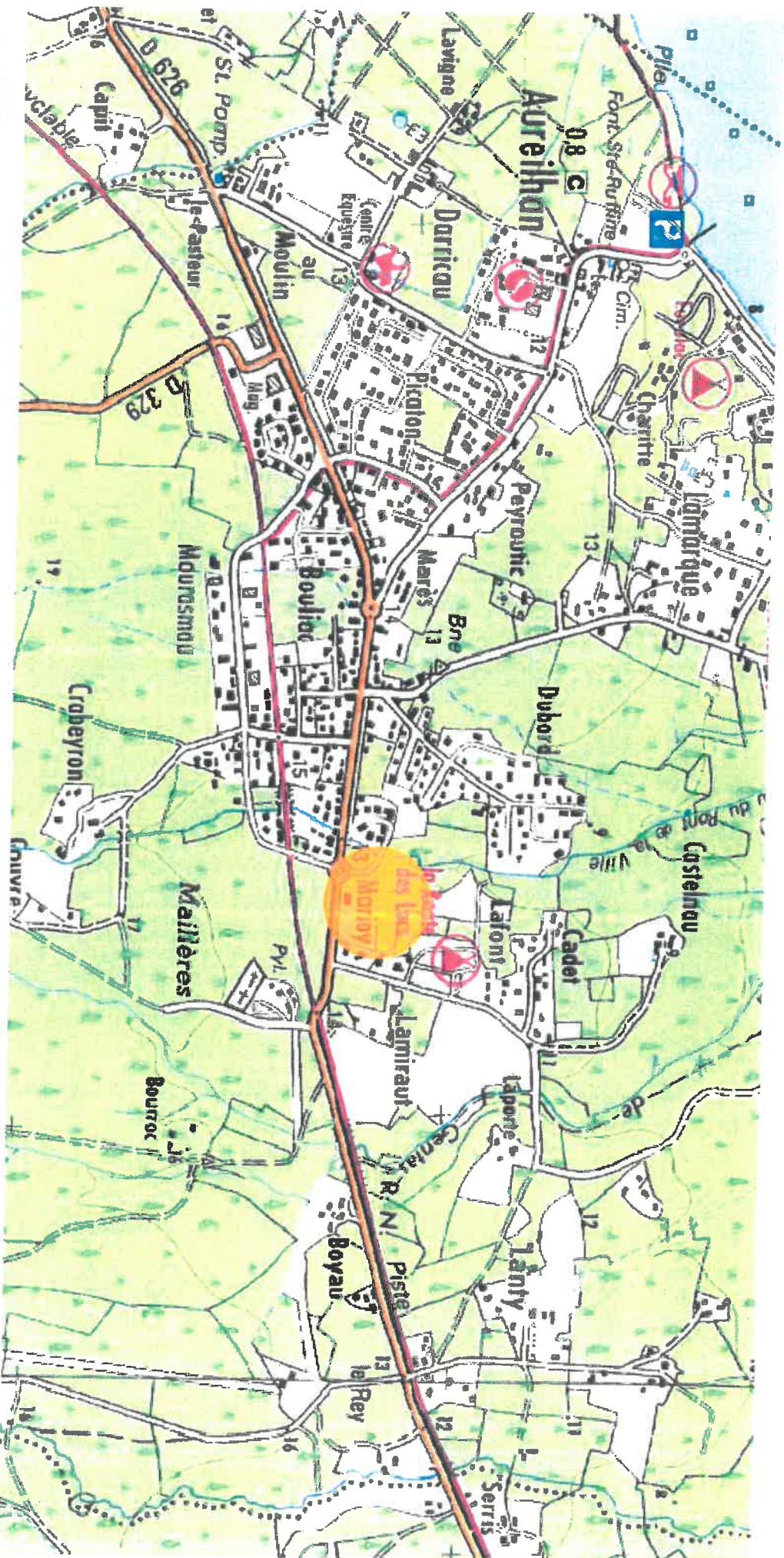
6

ECHELLE : 1/15000

Commune : AUREILHAN (Landes)

Date d'édition : 25/02/2014

Sources : Géoportail IGN, OGE



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Portail GéoFoncier de l'Ordre des Géomètres-Experts

Document établi dans une représentation plane de type Mercator sphérique cylindrique.
L'échelle est indicative.



DEPARTEMENT des LANDES

COMMUNE D'AUREILHAN

Lotissement "L'AIRIAL DE MARIOY II"

REFERENCES CADASTRALES

Section AI n°10p

Lieu-dit : "MARIOY"

PLAN PARCELLAIRE

ECHELLE : 1/1000



Lot 1 - S= 6748 m²



*Réalisé sur fond de plan cadastral



SCP Benjamin CAVALIER-François VILLENAVE

Géomètres Experts Associés

36 Avenue de Bayonne

40200 MIMIZAN

Tél. : 05 58 82 44 44

Référence : G140172_CHTPENKO_PARCELLAIRE.dwg

Date : 06/01/2017

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Fax : 05 58 82 44 61

Mél : scp.cavalier_villeneuve@yahoo.fr

DEPARTEMENT des LANDES
 COMMUNE DE AUREILHAN

Propriété de M.CHTEPENKO
 Projet de Lotissement

PLAN DE COMPOSITION

Coordonnées planimétriques en RGF 93 CC44 et Nivellement rattaché au N.G.F.

ECHELLE : 1/500

REFERENCES CADASTRALES

Section AI n°10

Lieu-dit : "MARIOY"

SURFACE	
LOT 1	611 m ²
LOT 2	479 m ²
LOT 3	462 m ²
LOT 4	652 m ²
LOT 5	611 m ²
LOT 6	585 m ²
LOT 7	482 m ²
LOT 8	438 m ²
LOT 9	443 m ²
SURFACE des lots	4763 m ²
SURFACE espace commun	1985 m ²
SURFACE TOTALE	6748 m ²



5

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE D'AUREILHAN
« Marioy »

Lotissement L'AIRIAL DE MARIOY II

PROGRAMME DES TRAVAUX



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Société Civile Professionnelle
BENJAMIN CAVALIER - FRANCOIS VILLENAVE
Géomètres Experts Associés
36 avenue de Bayonne
40200 MIMIZAN

Tél : 05-58-82-44-44 – Fax : 05-58-82-44-61 –
Mél : scp.cavalier_villeneuve@yahoo.fr

SIRET : 328 061 130 00022 - N° TVA : FR 62328061130

N/Réf : 172

Date : 01 / 2017

1 - GENERALITES

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux décrits ci-après pour assurer la viabilité du lotissement.

Les plantations, mise en place de la couche de roulement de la voirie et des accès, mise en place des lampadaires, constituent les travaux différés.

Ce terrain est en nature de friche ; les pins boisant cette parcelle ont été abattus après la tempête 2000.

Des taillis constitués de saules, peupliers, chênes envahissent la parcelle. Cette parcelle sera nettoyée au broyeur, seuls quelques jeunes chênes seront conservés, les saules le long du fossé seront abattus.

2 – DESIGNATION DES VOIES

Cette propriété sera desservie, à partir du C.D. n°626, par la voie nouvelle du lotissement « L'AIRIAL DE MARIOY ». Cette voie sera éventuellement prolongée pour assurer un bouclage avec la route du Bagan ; une liaison avec le Camping « LANDES BLEUES », propriété d'OCELANDES IMMO, est également projetée.

3 – CARACTERISTIQUES DES VOIES et ACCES AUX LOTS

Les voies ainsi que les accès aux lots seront constitués conformément aux profils en travers et aux plans de voirie constituant les pièces du présent dossier (pièces 6-1 et 6-5)

- **La chaussée de la voie nouvelle sera constituée par :**
 - ◆ un géotextile
 - ◆ fondation calcaire sur 0m30
 - ◆ couche de base en concassé sur 0m10
 - ◆ couche de roulement – enrobé noir sur 0m06 pour les voies
 - ◆ bordures arasées et bordures de type CR1 pour récupération des eaux pluviales de la chaussée.

Les déblais résultant de la mise en forme de la chaussée seront étalés sur place, notamment sur les lots, et utilisés pour l'aménagement des espaces verts.

- **accotements :**

Les accotements des voies seront traités :

 - en espace vert avec formation d'une noue pour récupération des eaux pluviales,
 - en promenade piétonne sur l'autre côté.
- **accès :**

Des accès aux lots, avec implantation des portails en retrait, serviront au stationnement des véhicules en dehors de la voie publique.

4 – AIRES DE STATIONNEMENT

Quatre aires de stationnement destinées aux visiteurs seront aménagées à l'intérieur du lotissement.

Elles seront en enrobé ; les eaux pluviales seront absorbées par l'intermédiaire de noues.

5 – EAU POTABLE – DEFENSE INCENDIE

Le raccordement du lotissement se fera comme prévu au Plan d'Eau Potable sur la conduite Ø110 installée sur la voie nouvelle du lotissement « L'AIRIAL DE MARIOY ». Le lotisseur prendra en charge l'installation des conduites intérieures ayant le diamètre nécessaire aux besoins du lotissement :

- conduite PVC Ø60, sur la voie nouvelle.

La traversée des voies par les branchements sera exécutée par le lotisseur qui amènera ainsi la canalisation d'eau potable en limite de chaque lot.

La pose des coffrets et des robinets d'arrêt, sera effectuée **par le lotisseur** ; la mise en place des compteurs, clapets et accessoires sera **à la charge des acquéreurs**.

La défense incendie sera assurée par le poteau incendie installé sur la voie nouvelle.

6 – ELECTRICITE

Le projet sera exécuté en accord avec les services techniques d'EDF et du SYDEC.

La distribution Basse Tension sera assurée par câbles souterrains, à partir du poste de transformation qui sera vraisemblablement installé au centre du lotissement.

Des coffrets de façade assureront les branchements individuels.

7 – ECLAIRAGE PUBLIC

Le réseau d'éclairage public comprend **4 foyers lumineux** figurés sur le plan joint (pièce n°6-3) longeant les voies nouvelles.

Le dispositif d'éclairage aura reçu l'agrément du SYDEC, service concessionnaire.

Ce réseau sera installé conformément aux règles en vigueur et contrôlé par un organisme agréé.

8 – TELECOMMUNICATION

Le projet de desserte sera dressé par l'administration de FRANCE TELECOM qui fixera les modalités d'exécution et assurera le contrôle de la réalisation.

Un fourreau complémentaire sera cependant installé en réservation.

Les travaux seront exécutés en conformité (pièce n°6-3)

9 – ESPACES VERTS

Les bords de voies seront aménagés en espace vert, ceci conformément au plan de composition (pièce n°4-1).

Ils seront constitués d'un panachage d'arbustes à fleurs et d'arbres d'agrément du pays.

10 – ENTRETIEN

Les aménagements et équipements du lotissement seront à la charge du lotisseur.

Il sera créé une Association Syndicale des copropriétaires qui gèrera et entretiendra les espaces communs.

Ceux-ci pourront être ultérieurement incorporés dans le domaine public.

11 – EAUX PLUVIALES

Les eaux de ruissellement des voiries seront récupérées pour être déversées dans le fossé situé au Sud du lotissement ; les eaux pluviales des parkings seront récupérées dans des noues aménagées à cet effet.

Les eaux pluviales des toitures seront également absorbées sur chacun des terrains, au moyen de récupérateurs de préférence, tranchées drainantes ou de puisards absorbants.

12 – BRANCHEMENT EAUX USEES

La desserte se fera au moyen de conduites Ø200 qui se raccorderont sur le réseau existant Route du Lac.

La desserte extérieure (sur le domaine public) sera assurée par le service concessionnaire, ceci à la charge du lotisseur.

Le lotisseur amorcera, depuis les canalisations existantes ou installées par lui, au droit de chaque lot, les branchements particuliers jusqu'à la limite des lots.

13 – CONTAINERS POUBELLES

Des dalles béton conformes aux normes en vigueur (prescriptions du SIVOM de PARENTIS) seront installées le long des voies, permettant de recevoir 2 containers poubelles (voir plan n°4-1)